

Institut fédéral de recherche WSL



Assemblée annuelle de la SFS, 25.8. 2016

La forêt dans les plans directeurs communaux : exemples empiriques

Anna M. Hersperger

Sophie Rudolf



Motivation et but

- Augmentation de la pression de l'utilisation dans un espace restreint dans beaucoup de communes
- Diversification et intensification de l'utilisation
- Coordination nécessaire, aussi en relation avec la forêt et les utilisations adjacentes
 - Biodiversité
 - Détente
 - Protection du paysage...
- Instrument de l'AT: le plan directeur communal

Objectifs de la présentation:

- Courte contribution sur le traitement actuel de la forêt dans les plans directeurs communaux
- Provoquer la discussion sur le potentiel futur

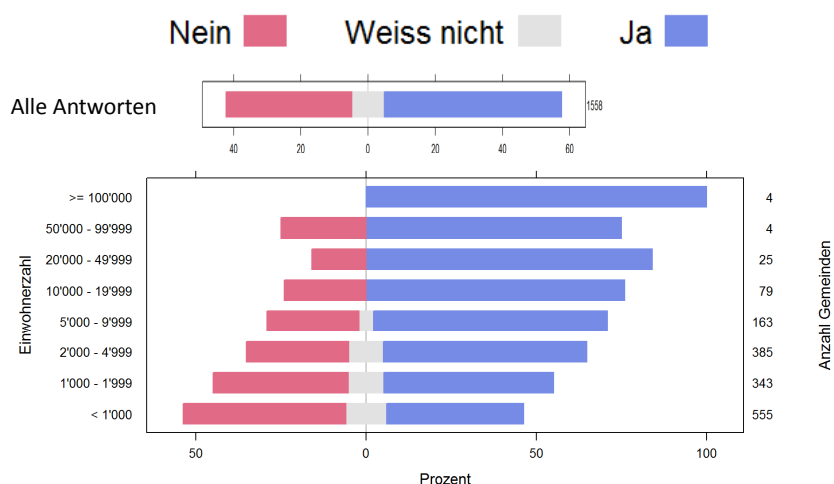


Plans directeurs communaux

- Instrument de gestion politique au niveau communal
- Coordination et pondération des intérêts
- Mis en oeuvre de tâches générales et influence sur les planification supérieures
- Liant pour les autorités
- Obligatoire dans certains cantons
- Grandes différences entre les plans



Combien de communes ont un plan directeur communal¹?



Très répandus dans les cantons LU, OW, NW, GL, ZG, AR, SG, TG, ZH, FR (>70% des communes)
Rares dans les cantons UR, SH

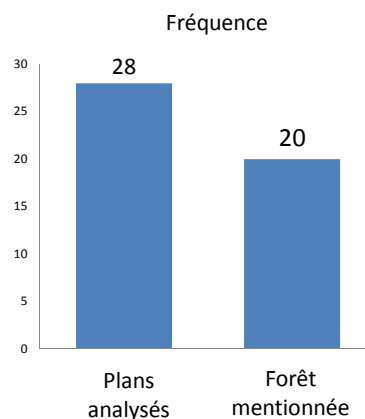
¹ y compris les planifications directrices partielles, *Quelle: Kaiser et al. 2016, taux de réponse de près de 70%*



Est-ce que la forêt est mentionnée dans le plan directeur communal?

La forêt est mentionnée:

Lieu	Exemple
Situation de départ	Importance de la forêt pour la commune
Mise en oeuvre	Buts, coordination
Fiches de mesures	Pourquoi, comment, quoi est mise en oeuvre en un lieu défini

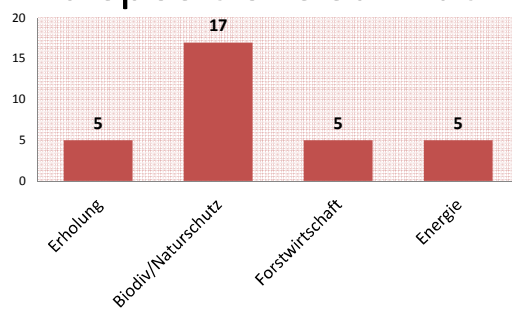


Méthode: analyse du contenu de plans directeurs communaux (Gesamtrichtpläne oder Teilrichtpläne Landschaft) de 28 communes de Suisse orientale



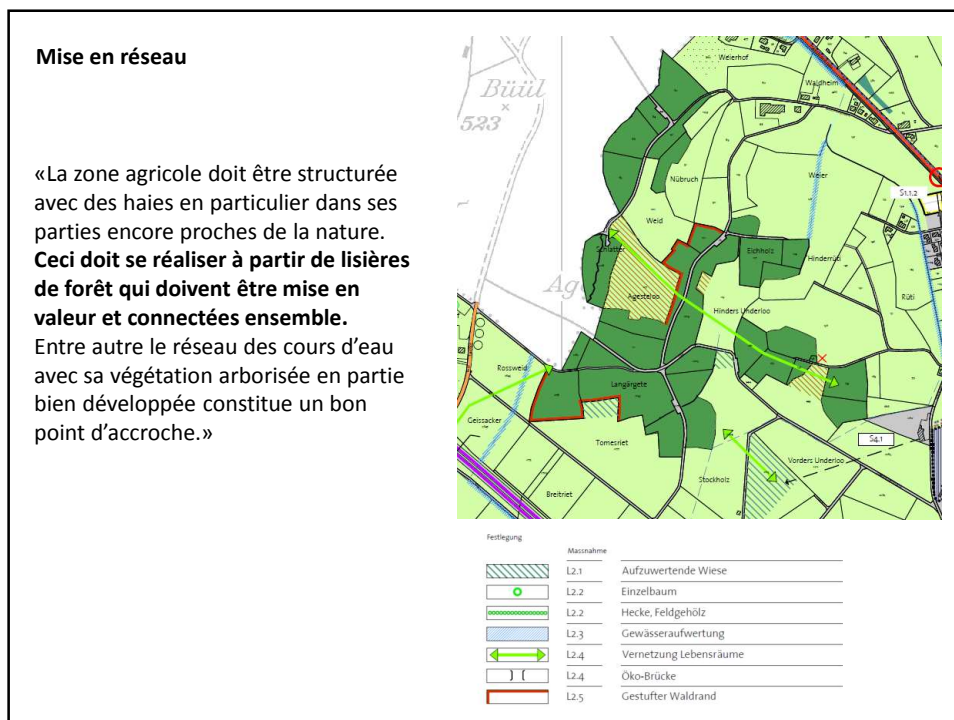
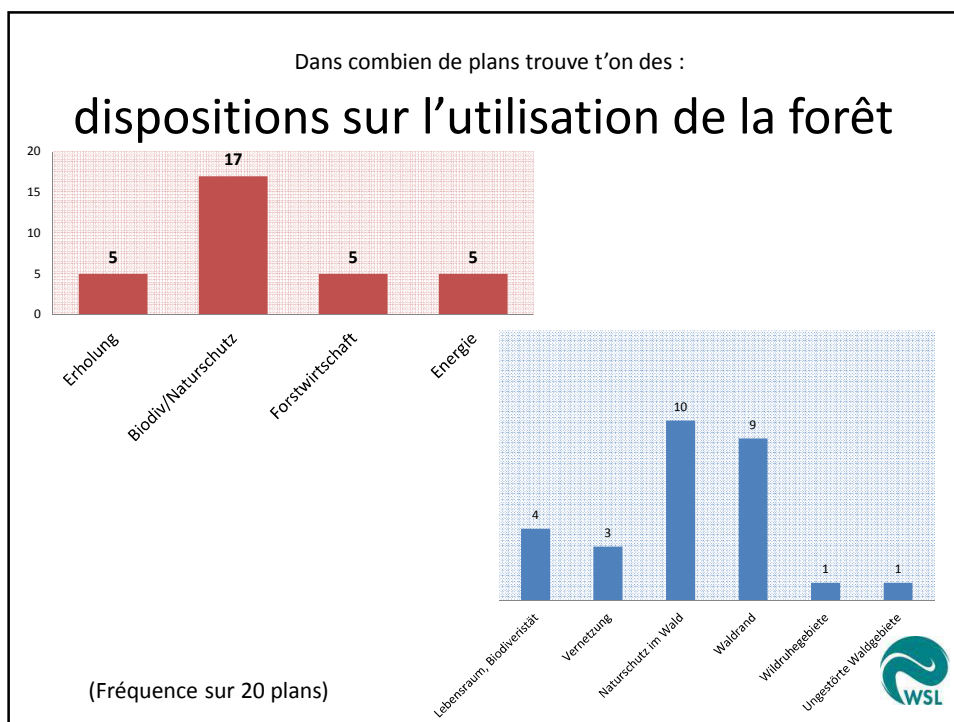
Dans combien de plans trouve-t-on des :

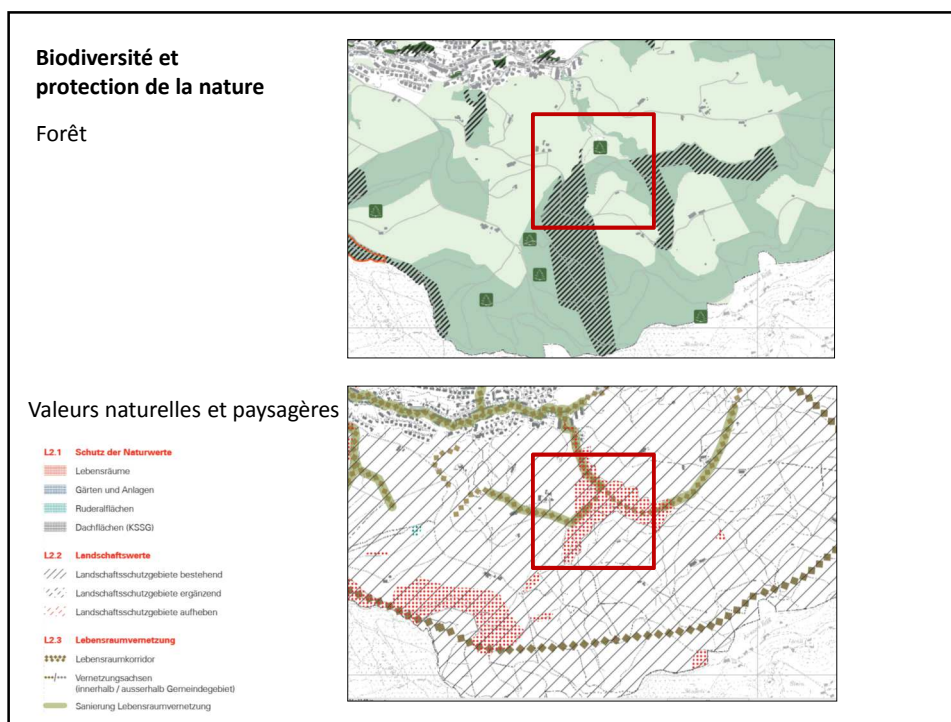
dispositions sur l'utilisation de la forêt



(Fréquence sur 20 plans)







Détente

Thème	Citation
Coordination	«Dans le cadre de la planification forestière régionale, les attentes en lien avec la détente de proximité hors zone urbaine seront coordonnées et mis en adéquation avec les autres fonctions forestières.»
Fonction de détente explicite	«Les plans directeurs communaux distingueront la fonction de détente en adéquation avec la planification forestière régionale Abgestimmt.»
Exploitation prioritaire	«Dans les forêts communales, les fonctions Nature et Détente sont prioritaires. Elles seront séparées géographiquement ou seront soigneusement coordonnées.»
Gestion	«La sécurité des nombreux visiteurs sera mieux prise en compte lors de l'entretien des petits boisements (coupe, soins)»

Détente

Situation de départ pour la fonction de détente en forêt

«La forêt a entre autre une fonction importante de lieu de détente. Des points paysager seront déterminés dans le plan directeur communal afin qu'ils servent de porte d'entrée aux lieux de détente importants en forêt. Au besoin une infrastructure adéquate peut être proposée (par exp. aire de repos [couverte] , place pour grillades; parcours Vita).»



Détente

«Les aménagements pour le tourisme et la détente de proximité en forêt se restreignent aux **forêts de détente** définies dans le plan directeur communal.»

«Dans les **forêts de détente**, les interventions forestières tiennent compte des besoins de détente. De fortes interventions et modifications ne sont pas souhaitables. Les aménagements de détente sont concentrées aux localisations adéquates en fonction du réseau des chemins.»



Autres thèmes

Autres thèmes	N. de plan
Constatation forestière	6
Distances à la forêt	2
Zones dégagées le long de la forêt	1
Surfaces forestières à l'intérieur des zones urbaines	1
Acquisition de surfaces forestières	1



Conclusions:

- Cet instrument peut être mise en oeuvre de multiples façons
- Ce sont les fonctions de détente et Nature qui sont principalement traitées; l'économie forestière est rarement traitée
- Le potentiel n'est pas épuisé
 - selon estimation seuls **25 - 30% des communes disposent d'un plan directeur communal** dans lequel la forêt est mentionnée
- La mise en oeuvre plus large de cet instrument est à vérifier
 - planification intégrale du paysage
 - permet en particulier de coordonner les fonctions de détente et Nature en forêt et hors de la forêt
 - bon complément aux planifications forestières régionales





Un tout grand merci pour votre
attention

